

# Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Nous, Maire de la commune de REDESSAN,

## ARRETE DE DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE Monsieur CHARPENTIER Sébastien Conseiller Municipal

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, modifié par la loi n°2004-809 du 13/08/04, qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et L2122-20 qui stipule que les délégations données par le Maire en application des articles L2122-18 et L2122-19 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées ;

**Vu** la délibération n° D2026 - 031 en date du 21 mars 2026 portant détermination des indemnités des conseillers municipaux ;

**Considérant** que pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux, il convient de donner une délégation aux conseillers municipaux ;

### ARRETE

#### Article 1 :

A compter du 21/03/2026, Monsieur Sébastien CHARPENTIER, né le 23/08/1981 à Vitry le François (51) domicilié 6 Rue Louison Bobet 30129 REDESSAN, est délégué, en qualité de Conseiller Municipal, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans le domaine suivant :

### VOIRIES – RESEaux DIVERS - TRAVAUX

#### Article 2 :

Dans le cadre de sa délégation, Monsieur Sébastien CHARPENTIER, accomplira l'ensemble des actes relatifs aux missions et domaines de compétences définis ci-dessous :

#### \* Il sera chargé de :

- ⇒ Proposer et mettre en œuvre les programmes de travaux dans le cadre d'orientations générales prédéfinies
- ⇒ Préparer les propositions d'investissement pour arbitrage et validation par la commission Finances
- ⇒ Planifier et coordonner les opérations d'entretien et d'investissements
- ⇒ Coordonner et gérer avec l'aide de collaborateurs ou de prestataires privés (maître d'œuvre et entreprises) à partir d'un dossier technique et foncier l'exécution de chantiers de travaux neufs et d'entretien/d'exploitation
- ⇒ Mettre en œuvre les moyens humains et matériels des ateliers municipaux
- ⇒ Suivre les demandes d'intervention des services techniques sur la base de tableaux de bord

#### Il devra également :

- ⇒ Etre le garant de la bonne exécution des travaux dans les meilleures conditions de délais et de coût sous couvert de l'adjoint chargé des travaux
- ⇒ Assurer la représentation de la commune sur le terrain, pour les travaux afférents à sa délégation (réunion de chantier par exemple)
- ⇒ Informer les usagers des travaux programmés et/ou en cours

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/04/2026

Application agréée f.legalite.com

99\_91-030-213002116-20260321-A2026\_060-A

Relations fonctionnelles :

- Relation fréquente avec le Maire, les adjoints, les collaborateurs et la Secrétaire Générale
- Relations avec les services déconcentrés de l'Etat
- Relation fréquente avec les maîtres d'œuvre, les entreprises, le responsable des services techniques et le service urbanisme
- Relation fréquente et directe avec les usagers et riverains
- Relation ponctuelle avec le service de la police municipale

**Article 3 :**

Cette délégation de fonctions s'accompagne de la signature des documents suivants précédée de la mention « Par délégation du Maire » :

- Signature des courriers couvrant les champs des différentes fonctions
- Signature des arrêtés de voirie et des polices de roulage

**Article 4 :**

L'intéressé percevra à compter du 21/03/2026 une indemnité de fonctions dans les conditions définies par la délibération n° D2026 - 031.

**Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6 :**

- Le Maire de la Commune de REDESSAN;
- La Secrétaire Générale;
- Et le Trésorier de la Commune ;

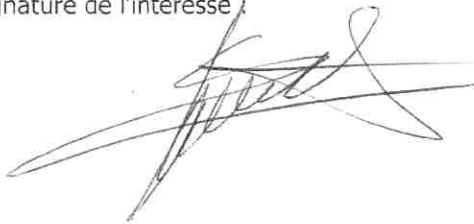
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, notifié à l'intéressé, transmis à Monsieur le Préfet, Représentant de l'Etat et inscrit au recueil des actes administratifs.

**Fait à Redessan, le 21 mars 2026.**

Notifié à l'intéressé le :

*06/04/2026*

Signature de l'intéressé :



**Jules FERNANDEZ,**

**Maire de REDESSAN**



REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2026

Application agréée E.legalite.com

93\_R1-030-213002116-20260321-R2026\_060-R